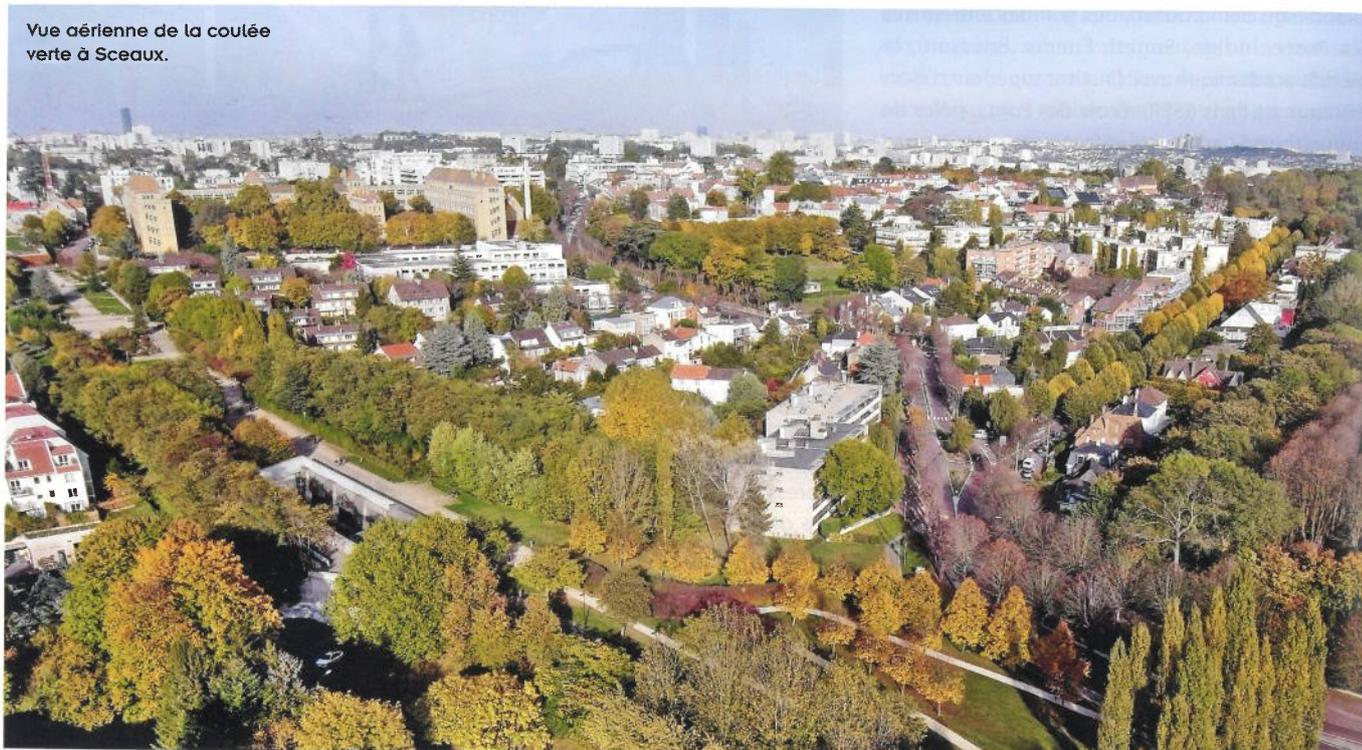


# VILLE DE SCEAUX UNE POLITIQUE PIONNIÈRE EN FAVEUR DU VÉLO

Située sur le trajet de la coulée verte du sud parisien, la ville de Sceaux se distingue depuis de nombreuses années par une politique d'avant-garde en faveur de la pratique du vélo. Le développement des circulations douces constitue pour la Ville une priorité, inscrite dans son projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Vue aérienne de la coulée verte à Sceaux.



© FLORENCE ARNAUD

**L**a ville de Sceaux est régulièrement plébiscitée pour son engagement en faveur de l'usage du vélo sur son territoire, comme l'atteste le baromètre des villes cyclables organisé par la Fédération des usagers de la bicyclette (Fub). En 2017, la Ville arrivait ainsi première de sa catégorie (villes de moins de 20 000 habitants) dans une enquête évaluant 316 communes, réalisée auprès de 113 000 participants. En 2018, elle a été la première ville d'Île-de-France à obtenir le label « Territoire Vélo », qui récompense l'implication des collectivités dans ce domaine et permet d'accompagner la réalisation de futurs projets. Sa politique avait déjà été couronnée par plusieurs prix comme le « Guidon d'or » de la Fub et le prix « Territoria » dans la catégorie Aménagements de l'espace public. « *Nous nous sommes approprié cet enjeu de longue date* », souligne Philippe Laurent, maire de Sceaux. « *En mettant le vélo au cœur de notre politique des mobilités urbaines, nous prenons notre part dans la lutte contre le dérèglement climatique.* »

## DES AMÉNAGEMENTS PRÉCURSEURS

Cette reconnaissance salue en effet des années d'un engagement fort en faveur de la marche à pied et du vélo de la part de la Ville. Dès les années 1970, la ville de Sceaux a souhaité limiter la place des automobiles sur son territoire en transformant sa principale rue commerçante en rue piétonne, la première d'Île-de-France. Depuis cet acte fondateur, tous les aménagements de l'espace public contribuent à favoriser les circulations apaisées (piétons et vélos).

Dès 1995, la ville de Sceaux a mis en place ses premières zones 30 et ses premières pistes cyclables. En 1998, elle a anticipé les zones de rencontre créées par décret seulement dix ans plus tard en aménageant des « cours urbaines » au sein desquelles les piétons étaient prioritaires. « *Cette initiative nous a permis de devenir début 2009 la première ville d'Île-de-France à mettre en place des zones de rencontre* », explique Philippe Laurent.

## AUTEUR

**Pierre Michonneau**  
Chargé de communication  
Ville de Sceaux

## Actions de la ville de Sceaux en faveur du vélo

- 1995 : premières zones 30 et pistes cyclables
- 1998 : premières « cours urbaines »
- 2007 : adoption d'un plan vélo et classement de l'ensemble de la voirie communale en zone 30
- 2009 : généralisation des double-sens cyclables et création des zones de rencontre
- 2010 : édition du dépliant « Votre code de bonne conduite » pour les cyclistes
- 2011 : mise en place de l'aide à l'achat de vélo électrique
- 2012 : mise en place des cédez-le-passage cyclistes sur certains carrefours
- 2014 : premières remises de permis vélos aux enfants de Sceaux
- 2016 : actualisation du plan vélo et extension des cédez-le-passage cyclistes aux trois directions de certains carrefours
- 2019 : premières stations Vélib' et premiers box à vélos sécurisés



© SERVICE COMMUNICATION DE LA VILLE DE SCEAUX

—Photo 1—  
Panneau de cédez-le-passage cycliste.

À ce jour, la Ville en compte cinq, localisées là où l'activité urbaine est la plus dense.

En 2007, l'adoption d'un premier plan vélo souligne la volonté de la Ville de se doter d'une politique cohérente en matière d'aménagements cyclables. Dès lors, l'ensemble des voies communales a été inscrit en zone 30. Des aménagements importants ont été progressivement réalisés : plateaux surélevés d'entrée de voie, ralentisseurs et voies étroites en sens unique pour les véhicules avec zones de croisement.

En 2009, la Ville a généralisé la mise en place des double-sens cyclables sur l'ensemble des voies communales, anticipant de quelques mois la date d'application du décret fixé à juillet 2010. Parallèlement, elle a lancé l'installation d'une signalisation verticale accompagnée d'un marquage horizontal en début de voie. Une campagne d'affichage a contribué à faire connaître le principe du double-sens cyclable à l'ensemble des usagers. En 2010, une nouvelle signalisation verticale aux carrefours à feux et un renfort de la signalisation horizontale par un marquage régulier des itinéraires sont venus compléter le dispositif.

En 2012, la Ville a franchi une nouvelle étape en autorisant le tourne-à-droite aux feux rouges pour les cyclistes sur l'ensemble des carrefours à feux, après un examen au cas par cas des enjeux de sécurité. Ce dispositif a été élargi à tous les mouvements sur plusieurs carrefours en application du décret de septembre 2015 au printemps 2016 (photo 1).

### UNE POLITIQUE DE CIRCULATION PARTAGÉE

En matière d'aménagements cyclables, la ville de Sceaux a donc privilégié une politique de circulation

partagée, afin de renforcer la mixité d'usage des espaces publics tout en garantissant la sécurité des cyclistes, avec pour principe fondamental qu'il incombe aux conducteurs de faire preuve d'une vigilance accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. Une règle intégrée par ailleurs depuis 2008 dans l'article R412-16 du Code de la route.

Cette politique connaît néanmoins quelques exceptions. Ainsi, à la demande de certains riverains, notamment des personnes âgées, la Ville invite les cyclistes à mettre pied à terre dans sa principale rue piétonne pour assurer la meilleure cohabitation possible entre piétons et cyclistes. C'est également pour offrir une plus grande sécurité à ses aînés que la Ville a délimité des zones réservées aux piétons dans certaines rues aménagées en zones de rencontre.

### DES INITIATIVES MULTIPLES

Pour promouvoir la découverte et la pratique du vélo auprès de ses agents comme de ses administrés, la ville de Sceaux a multiplié les initiatives. En matière d'aménagements, elle s'est dotée de nombreux appuis vélos disposés sur les trottoirs et accompagnés de plaquettes permettant de les distinguer des appuis motos, réservés à la chaussée. Par principe, des appuis ont été systématiquement créés aux abords des pôles d'activité (commerces, établissements publics...). Le modèle retenu permet d'accrocher le vélo en trois points (photo 2). La municipalité a aussi fait l'acquisition de treize vélos classiques ou à assistance électrique pour les mettre à disposition de ses agents et de sa police. Elle promeut également dès le plus jeune âge la pratique du vélo en équipant ses crèches de draisiennes.

-Photo 2-  
Appuis vélos à Sceaux.



© SERVICE DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE SCEAUX

Comme le relief vallonné du territoire scéen peut dissuader certains habitants d'opter pour le vélo comme mode de transport quotidien, la Ville a choisi depuis 2011 de subventionner l'achat de vélos électriques par les particuliers à hauteur de 20 % du prix d'achat (plafonné à 100 euros), sans condition de ressources. Face à son succès, le dispositif initialement proposé pour une période d'un an a finalement été reconduit chaque année, y compris en 2019. Depuis son lancement, environ 250 subventions ont ainsi été accordées. Par ailleurs, début 2019, la Ville a accueilli trois stations Vélib' équipées de vélos mécaniques et à assistance électrique (photo 3), et a installé une station de gonflage près du jardin de la Ménagerie. Enfin, dans le cadre de la modernisation de ses parkings, elle a confié à Effia, délégataire de service public, l'installation de box à vélos sécurisés dans deux parkings. Ce service, accessible par abonnement mensuel, est opérationnel depuis le printemps 2019.

-Photo 3-  
Station Vélib' à Sceaux.



© PHILIPPE TASTES

Quant à la publication d'un guide des bonnes conduites cyclistes à destination des habitants, la Ville de Sceaux a permis à la Ville de pleinement prendre en charge sa mission de pédagogie pour encourager une occupation responsable et partagée de l'espace public.

#### DES ANIMATIONS RÉGULIÈRES

Pour faciliter la pratique du vélo et encourager de nouveaux citoyens à sauter le pas, la ville de Sceaux a mis en place de nombreux événements et ateliers. Chaque année depuis près de dix ans, une journée intitulée « Vélo en ville », organisée dans le jardin de la Ménagerie, décline toutes les dimensions de la pratique de la bicyclette, avec notamment une bourse de véhicules permettant à chacun de vendre ou d'acheter son vélo, des démonstrations de prévention routière, des ateliers pour s'équiper ou faire réparer son vélo, des promenades et des conférences.

La Ville a également installé un atelier d'entretien et de réparation pour les vélos électriques ou mécaniques en centre-ville, ouvert au public toute l'année, deux dimanches par mois.

Enfin, depuis 2014, elle organise dans ses écoles le passage d'un « permis cycliste » pour tous les élèves de CM2, en collaboration avec les équipes éducatives et la police nationale (photo 4). Le principe est d'enseigner aux enfants les règles de circulation à vélo et de transmettre la notion de responsabilité individuelle. Lors d'une cérémonie officielle, le permis est remis à chaque enfant par M. le maire.

#### UN ENGAGEMENT RECONNU

Aujourd'hui, la politique résolument pionnière de la ville de Sceaux en faveur du vélo, que ce soit par une mise en œuvre immédiate des nouveaux



© NICOLAS GALLON

**-Photo 4-**

Arrivée des enfants à la remise du permis cycliste.

décrets ou par une anticipation des évolutions juridiques liées aux nouvelles mobilités, est unanimement reconnue.

« La Ville a intégré dès leur création les nouvelles règles du Code de la route, ce qui lui a permis d'offrir un cadre légal à chacune de ses initiatives », indique Philippe Laurent. Outre les différents prix venus saluer au fil des années son action pour le développement des circulations douces, la Ville accueille régulièrement les délégations d'autres collectivités souhaitant prendre connaissance des mesures qui fonctionnent et s'en inspirer.

#### PLAN 2016-2020

Dans le prolongement de son action continue en faveur de la pratique du vélo, la Ville a voté le plan « Sceaux à vélo, 2016-2020 » qui vise à poursuivre l'amélioration du confort et de la sécurité des cyclistes à Sceaux.

« Ce plan se traduit par un programme annuel de travaux et d'actions innovantes destinées à dynamiser la pratique cycliste dans la Ville », détaille Patrice Pattée, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et à la Mobilité. Parmi les dernières mesures adoptées, l'indemnité kilométrique pour les agents de la Ville a été mise en place à titre expérimental dans l'attente de la loi d'orientation des mobilités (LOM).

#### DE NOUVEAUX DÉFIS À RELEVER

Malgré ces nombreuses initiatives, des défis restent à relever, la plupart liés aux services offerts par les nouvelles technologies et l'attrait pour les nouveaux modes de mobilité personnels.

Ainsi, le détournement de la circulation vers les zones 30 engendré par les applications d'itinéraires intelligents comme Waze engorge régulièrement des rues peu adaptées à un tel trafic. Ce problème nouveau est rencontré par de très nombreuses villes en France et à travers le monde.

Autre défi majeur : la multiplication des applications de vélos en libre-service, accessibles sans borne d'attache, et le développement des engins de déplacement personnel en libre-service ou non. L'utilisation accrue de ces nouveaux engins pose la question de leur statut et donc de leur place dans l'espace public. L'annonce par la ministre des Transports Élisabeth Borne, en octobre 2018, de la création prochaine d'une nouvelle catégorie de véhicules dans le Code de la route offre une première piste de réflexion. Une évolution du cadre juridique est en effet indispensable compte tenu du sentiment d'insécurité que peut susciter chez les piétons l'usage de plus en plus répandu de ces engins, qui viennent bousculer les politiques urbaines en matière de partage de l'espace public. ■